



**FORWARD
FASTER**

**PLUS VITE, PLUS LOIN
SUR LES MESURES ET
D'INVESTISSEMENT
LIÉS AUX ODD**

GUIDE D'ACTION

INTRODUCTION

Les guides d'action de l'initiative Plus Vite, Plus Loin fournissent aux entreprises qui se sont engagées ou qui envisagent de le faire des détails supplémentaires, spécifiques aux cibles que ces mêmes entreprises peuvent utiliser lorsqu'elles définissent une stratégie pour atteindre la ou les cibles d'ici à 2030, notamment des définitions clés, des exemples d'actions et des indicateurs clés de performance (KPI), des cibles intermédiaires, des ressources et des programmes dans lesquels elles peuvent s'engager et des politiques qu'elles peuvent demander aux gouvernements de mettre en œuvre pour créer un environnement favorable.

CONTEXTE

La cible de résilience à l'égard de l'eau dans le cadre de l'initiative Plus Vite, Plus Loin est alignée sur les domaines d'engagement du CEO Water Mandate, une initiative du Pacte mondial des Nations unies menée en partenariat avec le Pacific Institute qui cherche à mobiliser une masse critique de chef.fe.s d'entreprise pour relever les défis mondiaux de l'eau grâce à une gestion de cette ressource au niveau de l'entreprise. Pour savoir comment votre entreprise peut atteindre cette cible à l'horizon 2030, contactez l'équipe du CEO Water Mandate (email : ceowatermandate@unglobalcompact.org) pour plus d'informations.

La crise mondiale de l'eau est l'un des défis les plus urgents du 21^e siècle sur le plan du développement durable. Elle pose des problèmes humanitaires, environnementaux et économiques. Plus de deux milliards de personnes manquent d'eau potable, et un écart de 40 % entre l'eau disponible et la demande est prévu d'ici à 2030. Le produit intérieur brut (PIB) pourrait être réduit de 6 % dans certaines régions d'ici à 2050 en raison des risques liés à l'eau. En outre, les écosystèmes d'eau douce ont connu une destruction rapide et un déclin de leurs fonctions et de leur biodiversité. Les changements climatiques continuent d'intensifier ces risques, ce qui rend encore plus urgente la nécessité d'agir.

Des entreprises de toutes sortes dépendent de l'eau, certaines plus fortement que d'autres. La majorité des entreprises utilisent l'eau comme un apport essentiel dans la production de leurs biens et services, à la fois dans leurs propres activités directes et tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Le secteur privé a donc un rôle important à jouer dans l'amélioration de la résilience à l'égard de l'eau grâce à une gestion de cette dernière par les entreprises.

Les entreprises sont également des opérateurs privés de l'eau qui doivent ainsi en gérer les ressources de manière efficace, efficiente et équitable. Alors que les entreprises ont investi des milliards dans des solutions pour l'eau, les investissements et les progrès actuels sont nettement insuffisants. Les problèmes liés à l'eau peuvent augmenter les coûts des produits de base et des emprunts, tout en posant des risques pour la continuité des activités, la réglementation et la santé des employé.e.s et de la communauté. Il est donc important, pour leur prospérité à long terme, que les entreprises prennent des mesures en faveur de la résilience à l'égard de l'eau dans l'ensemble de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement. Il est également essentiel d'agir pour garantir un avenir prospère et équitable aux populations et à la nature.

Les systèmes d'eau résilients ont un impact profond sur notre capacité collective à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) au sens large, notamment en soutenant la sécurité alimentaire, la santé humaine, la biodiversité, l'égalité des sexes et d'autres priorités. La collaboration entre les secteurs public et privé est essentielle pour atteindre ces objectifs communs et obtenir les avantages associés à la sécurité de l'eau pour d'autres ODD. Pour faire face à la crise mondiale qui touche l'eau, les entreprises doivent à la fois prendre des mesures individuelles et s'unir dans une action collective avec d'autres entreprises, la société civile et les gouvernements à tous les échelons dans le but d'améliorer la santé des bassins confrontés à un stress hydrique dans le monde entier.

CIBLE RELATIVE À LA RÉSILIENCE À L'ÉGARD DE L'EAU

Renforcer la résilience à l'égard de l'eau dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement mondiales et coopérer pour produire un effet positif collectif sur l'eau dans au moins 100 bassins d'eau vulnérables prioritaires d'ici à 2030.

DÉFINITION DES TERMES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS DE LA CIBLE

Pour produire un impact collectif positif sur l'eau dans 100 bassins prioritaires d'ici à 2030, les entreprises doivent coordonner leurs actions, partager leurs connaissances et mesurer leur impact au moyen d'une approche commune et validée. Ainsi, pour s'engager à atteindre la cible de résilience à l'égard de l'eau de l'initiative Plus Vite, Plus Loin, les entreprises doivent adhérer automatiquement au CEO Water Mandate.

100 bassins :

- Lors de l'élaboration de la liste des 100 bassins, les co-organisateur des initiatives de gestion de l'eau des entreprises ont cherché à identifier ceux qui présentaient des risques élevés en termes de qualité, de quantité et d'accessibilité de l'eau. L'importance de la biodiversité et les risques climatiques futurs en termes de sécheresse et d'inondation ont également été pris en compte. Les bassins ont ensuite été classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence économique, de la présence significative d'entreprises et de leur intérêt à collaborer, ainsi que de la présence de partenaires locaux pour mettre en œuvre des programmes visant à relever les défis locaux liés à l'eau et à susciter des changements positifs.
- Les entreprises engagées ne sont pas censées prendre des mesures dans les 100 bassins répertoriés, mais plutôt dans un sous-ensemble comprenant ceux qui ont été identifiés par l'entreprise, classés par ordre de priorité sur la base de la superposition des opérations directes, des chaînes d'approvisionnement et des marchés clés.
- Il est également reconnu que les entreprises peuvent exercer des activités de gestion de l'eau ou des actions collectives en dehors de la liste initiale des 100 bassins identifiés. Ainsi, les co-organisateur chercheront à élargir la liste au fil du temps afin de s'assurer que les activités d'action collective qui ont un impact positif sont bien prises en compte.
- La liste des 100 bassins prioritaires doit être considérée comme dynamique et réactive à l'évolution des conditions et des actions menées par les entreprises et les autres acteurs. L'objectif de produire un impact positif dans 100 bassins restera la « boussole » qui guidera nos approches et nos objectifs en matière de résilience à l'égard de l'eau.
- Les 100 bassins prioritaires du CEO Water Mandate sont disponibles sur le site du [WATER ACTION HUB](#).

Impact positif sur l'eau :

Focull s'agit de veiller à ce que les actions des entreprises contribuent à réduire le stress hydrique dans ses trois dimensions : la quantité d'eau, la qualité de l'eau et l'accessibilité de l'eau. Cela garantit que les contributions de l'entreprise dépassent les impacts sur le stress hydrique dans la même région.

EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE CIBLES INTERMÉDIAIRES D'ENTREPRISE

KPI pour les actions des entreprises visant à éviter ou à réduire les impacts opérationnels :

Quantité d'eau :

- Efficacité de l'eau (mégalitres/an/unité de production)
- Consommation totale d'eau en mégalitres/an (GRI 303-5)

Qualité de l'eau :

- Pourcentage (ou total) d'eau rejetée pour une utilisation bénéfique en mégalitres/an.
- Pourcentage (ou total) de la réduction de la charge polluante en masse de polluants par an.

Accessibilité de l'eau :

- 100 % des employé.e.s bénéficient de services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité.

Indicateurs clés de performance pour reconstituer, restaurer ou régénérer les empreintes opérationnelles :

Quantité d'eau :

- Bénéfices volumétriques de l'eau / cible de réalimentation en eau atteinte (mégalitres/an)

Qualité de l'eau :

- Pourcentage (ou total) de la réduction de la charge polluante en masse de polluants par an.
- Bénéfices volumétriques de l'eau / cible de restauration des ressources en eau atteinte (mégalitres/an)

Accessibilité de l'eau :

- Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (en pourcentage)
- Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (en pourcentage)
- Proportion de la population utilisant des services d'hygiène gérés en toute sécurité (en pourcentage)

Indicateurs de résultats et d'impact : identifiés par les partenaires du projet et les parties prenantes locales, par exemple :

Quantité d'eau :

- Pourcentage de réduction de la consommation non durable d'eau souterraine dans le bassin versant
- Pourcentage de réduction de la consommation saisonnière non durable d'eau de surface dans le bassin versant

Qualité de l'eau :

- Pourcentage de nutriments excédentaires éliminés du bassin versant
- Pourcentage de polluants excédentaires éliminés du bassin versant
- Pourcentage d'augmentation des eaux usées traitées en toute sécurité dans le bassin versant

Accessibilité de l'eau :

- Pourcentage de la population bénéficiant d'un service de seuil dans le bassin versant

PRODUCTION DE RAPPORTS

Les entreprises participantes au Pacte mondial de l'ONU qui s'engagent dans ce domaine d'action feront un rapport annuel au Pacte mondial de l'ONU en répondant aux questions suivantes : Ce rapport permettra au CEO Water Mandate de mesurer l'impact collectif et de coordonner les actions entre les entreprises.

1. Cibles d'entreprise en matière de gestion de l'eau

Dimension de l'eau	Votre entreprise a-t-elle une cible ? (Oui/Non)	Quelle est la cible - inclure l'année de réalisation (le cas échéant)	La cible s'applique-t-elle aux opérations directes ? (Oui/Non)	La cible s'applique-t-elle à la chaîne d'approvisionnement ? (Oui/Non)	La cible s'applique-t-elle aux communautés (soit là où vous avez vos activités, soit sur un marché) ? (Oui/Non)	Progrès accomplis dans la réalisation de la cible au cours de l'année de référence
Quantité d'eau						
Qualité de l'eau						
Accessibilité de l'eau (WASH)						

2. Veuillez indiquer tous les bassins soumis à un stress hydrique dans lesquels votre entreprise exerce directement des activités (à partir de la liste des 100 bassins prioritaires du CEO Water Mandate)

Bassins	Bassin 1	Bassin 2	Bassin 3	Bassin 4	Bassin 5	Bassin 6
	Bassin 7	Bassin 8	Bassin 9	Bassin 10	Bassin 11	Bassin 12

3. Indiquez les 10 bassins les plus prioritaires de votre entreprise en matière de stress hydrique et les actions que vous mettez en œuvre.

Bassin	Engagement en cours ? (O/N)	Engagement envisagé ? (O/N)	Quantité	Qualité	Accessibilité (WASH)	Opérations directes	Chaîne d'approvisionnement	Communautés	L'engagement est-il une action collective ? (O/N)	Informations complémentaires

4. Identifiez tous les autres bassins en dehors des 100 bassins prioritaires du CEO Water Mandate dans lesquels votre entreprise s'engage actuellement ou a l'intention de s'engager (à partir de la liste des [BASSINS DE NIVEAU IV DE L'OMM DANS LA BASE HYDROSHED](#), outil interactif disponible sur [WATER ACTION HUB](#)).

Bassin	Engagement actif	Engagement envisagé

L'objectif principal du suivi des progrès des cibles sur la résilience à l'égard de l'eau dans le cadre de l'initiative Plus Vite, Plus Loin consistera à suivre les cibles des entreprises et les progrès réalisés par rapport à ces cibles, en ce qui concerne les trois dimensions de l'eau : la quantité d'eau, la qualité de l'eau et l'accessibilité de l'eau. Les questions sont également conçues pour évaluer l'engagement actuel et l'engagement futur potentiel dans les bassins soumis à un stress hydrique et au-delà, par rapport aux besoins de chaque bassin. Le CEO Water Mandate développera en parallèle des systèmes de surveillance numérique.

MESURES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE POUR PROGRESSER

Soutenir leurs engagements dans leurs activités directes et leurs chaînes d'approvisionnement, les entreprises peuvent mettre en œuvre une série de pratiques adaptées à leurs activités au fil du temps, notamment en prenant les mesures suivantes :

Dans les opérations directes :

1. Mettre en œuvre des normes relatives à l'eau.
2. Intégrer le contexte et/ou la science dans les pratiques de définition des cibles. Des orientations sur la fixation de cibles fondées sur des données scientifiques pour l'eau douce ont été publiées en janvier 2024. Les entreprises peuvent avoir besoin de temps pour évaluer et mettre en œuvre des cibles actualisées en matière d'eau, conformément aux meilleures pratiques.
3. Mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière d'utilisation rationnelle de l'eau et de gestion des eaux usées.
4. Mettre en œuvre des technologies innovantes et éprouvées pour la réutilisation, le recyclage et la circularité de l'eau.
5. Garantir aux employé.e.s un accès sûr et résilient à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH).
6. Mettre en œuvre des pratiques qui optimisent les effets bénéfiques sur le climat, l'énergie et l'eau et qui garantissent la protection des écosystèmes.

Dans les chaînes d'approvisionnement :

1. Comprendre où se situent les principales dépendances à l'eau et les incidences sur cette ressource au sein des chaînes d'approvisionnement et fixer des cibles et des plans internes appropriés pour garantir la résilience à long terme.
2. Travailler avec les fournisseurs dans les bassins soumis à un stress hydrique afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la gestion des eaux usées et la fourniture d'un accès sûr et résilient à cette ressource, à l'assainissement et à l'hygiène au travail.

Le travail en collaboration peut impliquer plusieurs actions et activités, notamment :

1. Cartographier les bassins hydrographiques dans lesquels votre entreprise opère ou a des intérêts significatifs, et communiquer en interne ces informations au Secrétariat du CEO Water Mandate afin de contribuer à la coordination des mesures.
2. Travailler avec les acteurs du secteur public en intégrant les meilleures pratiques en matière d'information et de transparence des données afin d'éclairer la prise de décision.
3. S'engager auprès des communautés locales, notamment des communautés de première ligne, des populations autochtones et sous-représentées, pour améliorer les conditions en adoptant une approche fondée sur les droits de l'Homme.
4. Identifier et promouvoir de nouveaux mécanismes de cofinancement avec les gouvernements et les agences de financement multilatérales afin de combler le déficit de financement.
5. Appliquer l'expertise et l'innovation uniques des entreprises en soutenant la conservation et le développement de technologies clés susceptibles d'apporter de nouveaux outils et de nouvelles solutions à grande échelle.

RESSOURCES POUR ÉCLAIRER LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

- [WATER ACTION Hub](#) pour trouver des cartes interactives des 100 premiers bassins prioritaires, des partenaires potentiels et des responsables de la mise en œuvre. Vous pouvez ici [PARTAGER VOS PROJETS ET DOMAINES D'INTÉRÊT](#) pour multiplier vos possibilités.
- [GUIDE TO WATER RELATED COLLECTIVE ACTION \(GUIDE DE L'ACTION COLLECTIVE LIÉE À L'EAU\)](#).
- [GUIDE TO MANAGING INTEGRITY IN WATER STEWARDSHIP INITIATIVES \(GUIDE DE GESTION DE L'INTÉGRITÉ DANS LES INITIATIVES DE GESTION DE L'EAU\)](#).
- Guide pour exercer [UN IMPACT POSITIF NET SUR L'EAU \(NPWI\)](#) en tant qu'ambition spécifique à un site (publication en septembre 2024).
- La définition [DE CIBLES FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES POUR L'EAU DOUCE](#) et d'autres domaines clés permettront d'évaluer, de hiérarchiser, de fixer des cibles, d'agir et de suivre les progrès accomplis.

- Le **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES À LA NATURE** est un cadre de gestion et de publication des risques destiné à identifier, évaluer, répondre et, le cas échéant, publier les problèmes liés à la nature.
- La **NORME DE GESTION INTERNATIONALE DE L'EAU DE L'ALLIANCE FOR WATER STEWARDSHIP (AWS)** est un cadre applicable à l'échelle mondiale destiné aux principaux usagers de l'eau afin de comprendre leur utilisation de cette ressource et de travailler en collaboration et de manière transparente pour une gestion durable dans le contexte d'un bassin versant.

PROGRAMMATION DU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR GUIDER LA MISE EN ŒUVRE

- **ACADÉMIE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU** : L'Académie est la principale plateforme d'apprentissage du Pacte mondial de l'ONU. Elle fournit aux chef.fe.s d'entreprise et aux praticien.ne.s les compétences et les connaissances nécessaires pour accélérer leur stratégie de développement durable. L'auto-apprentissage permet aux entreprises de se familiariser avec le thème de la transition juste et de se préparer à agir à leur propre rythme.
- **COALITION POUR LA RÉSILIENCE À L'ÉGARD DE L'EAU** : La Coalition pour la résilience à l'égard de l'eau (Water Resilience Coalition ou WRC) est une initiative de l'industrie et des chef.fe.s d'entreprise visant à résoudre la crise mondiale de l'eau. Elle vise à faire de la lutte contre le stress hydrique croissant et de son lien avec les changements climatiques une priorité pour les entreprises du monde entier. Les membres de la WRC s'efforcent de préserver les ressources mondiales en eau douce par une action collective dans les bassins où l'eau est menacée et par des objectifs ambitieux et quantifiables. Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#).
- **GROUPE D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS SUR LA RÉSILIENCE À L'ÉGARD DE L'EAU** : Le Pacte mondial de l'ONU propose des groupes d'apprentissage par les pairs afin de créer un espace sûr permettant aux entreprises de partager leurs meilleures pratiques et leurs défis en matière de développement durable avec des professionnel.le.s ayant les mêmes idées. Organisés en collaboration avec les Réseaux nationaux du Pacte mondial, les groupes offrent aux participants l'occasion de s'informer sur les meilleures pratiques les plus récentes grâce à des sessions animées, des ressources sélectionnées et des discussions de groupe. Vous pouvez savoir si votre réseau national organise un groupe d'apprentissage par les pairs [ICI](#).

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Pour intensifier l'action en faveur des ODD, les entreprises peuvent envoyer des signaux forts aux gouvernements pour que ceux-ci mettent en œuvre des politiques favorables qui les aident à atteindre les cibles ambitieuses prévues par l'initiative Plus Vite, Plus Loin et leur apportent la clarté et la confiance dont elles ont besoin pour catalyser d'autres investissements.

Les entreprises peuvent demander aux gouvernements de soutenir le monde des affaires pour qu'il agisse davantage dans le domaine de l'eau grâce à six solutions d'action politique. Les entreprises peuvent également s'engager à faire participer leurs réseaux de dirigeant.e.s du secteur privé à l'alignement des agendas pour atteindre l'objectif 6 relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, et à la sécurité de l'eau pour tous d'ici à 2030.

Les fondamentaux :

1. Assurer des bases solides pour une gestion durable de l'eau
2. Mettre en œuvre des mécanismes qui améliorent la valorisation et la gestion de l'eau
3. Créer un accès ouvert à des données de qualité

Les clés pour obtenir des améliorations exponentielles :

1. Mobiliser les cadres et les approches qui favorisent l'innovation
2. Renforcer les mécanismes de financement et le développement des capacités
3. Exploiter le pouvoir de l'action collective

Actions gouvernementales fondamentales :

1. Assurer des bases solides pour une gestion durable de l'eau

- Déterminer le bilan hydrique par bassin, en fonction du lieu et du moment, afin d'évaluer correctement la quantité d'eau disponible actuellement et prévue pour l'avenir, et déterminer l'utilisation totale par les utilisateurs dans ce bassin, y compris la quantité nécessaire pour les sauvegardes environnementales et sociales.
- Fixer des plafonds de répartition de l'eau sur la base des relevés de précipitations à long terme (en tenant compte des effets du climat) et de la disponibilité prévue de l'eau, en réservant d'abord la quantité nécessaire au maintien des besoins humains fondamentaux et des fonctions environnementales et en améliorant les mécanismes de répartition pour qu'ils soient équitables et durables.
- Donner la priorité à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement en tant que droit de l'Homme (en vue d'atteindre les objectifs 6.1 et 6.2) tout en améliorant activement l'accès des communautés vulnérables en veillant à ce que des investissements et des politiques soient mis en place.
- Prendre des engagements et réaliser des investissements en affectant des budgets proportionnés à la tâche de protection de la qualité de l'eau (objectif 6.3) provenant de sources ponctuelles et diffuses. Investir dans l'expansion et l'exploitation à long terme, l'entretien et le traitement des eaux usées, des boues fécales, des eaux pluviales et des eaux de ruissellement urbaines, notamment en redoublant d'efforts pour s'attaquer aux nouvelles substances telles que les PFAS et les produits pharmaceutiques.
- Mettre en œuvre et coordonner les engagements relatifs à la nature pris dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux (AEM) tels que la COP14 de Ramsar, la COP15 de la CDB et la COP 27 afin de protéger, restaurer, gérer et éliminer les menaces pesant sur les écosystèmes d'eau douce et leurs bassins hydrographiques.

2. Mettre en œuvre des mécanismes qui améliorent la valorisation et la gestion de l'eau

- Encourager la gestion de l'eau par les entreprises afin d'accélérer les mesures crédibles et vérifiées prises en leur sein dans le domaine de l'eau — y compris le renforcement des leviers de la politique commerciale par le biais de conventions et de protocoles internationaux — et soutenir les mécanismes commerciaux liés à la durabilité (par exemple, les certifications et les normes) qui promeuvent la gestion de l'eau.
- Soutenir les investissements visant à passer à une agriculture intelligente sur le plan climatique, résiliente sur le plan de l'eau et respectueuse de la nature. Réorienter les subventions actuelles dans le secteur agricole pour soutenir les investissements qui permettent la réussite future des agriculteurs et agricultrices et des communautés agricoles par l'adoption de pratiques intelligentes sur le plan climatique, résilientes sur le plan de l'eau et respectueuses de la nature. Ces investissements peuvent être alignés sur les engagements actuels visant à financer les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Réformer la politique de l'eau en matière de tarification de cette ressource pour l'industrie et l'agriculture afin d'encourager les économies d'eau tout en garantissant l'accès des populations et les fonctions environnementales. Introduire des mécanismes efficaces d'évaluation des risques et des impacts liés à l'eau et supprimer les subventions nuisibles à l'environnement.
- Soutenir la politique et les cadres mondiaux d'évaluation de l'eau pour permettre, et rendre finalement obligatoire d'évaluer l'eau en tant que bien naturel à reconnaître et à gérer au même titre que les biens financiers traditionnels, dans le cadre d'un mécanisme permettant au secteur privé de mieux évaluer l'eau.

3. Créer un accès ouvert à des données de qualité

- Renforcer les systèmes de surveillance en établissant des plates-formes centralisées de données et d'informations sur l'eau afin de rendre les données locales de haute qualité, couvrant tous les aspects (quantité, qualité, débit des rivières, eaux souterraines, connectivité des rivières, niveaux de pollution, étendue de l'habitat d'eau douce et éventuellement l'ADN électronique), accessibles à toutes les parties aux échelons local et national et en alignement avec les plates-formes mondiales.
- Encourager les entreprises et les institutions financières à publier des informations complètes sur l'eau, notamment sur les impacts et les dépendances vis-à-vis de cette ressource, les risques qui en découlent, les mesures prises pour atténuer les risques et les possibilités d'en améliorer la gestion. Les informations

communiquées devraient comprendre des détails sur l'utilisation de l'eau (prélevée et consommée), la pollution, les efforts de protection des écosystèmes, la gouvernance des questions liées à cette ressource et les engagements des politiques publiques pour faire progresser les résultats dans ce domaine.

- Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 6 et associer les entreprises aux efforts déployés pour évaluer les progrès accomplis en matière de gestion des ressources en eau. Identifier les défis et les opportunités significatifs qui débouchent sur des plans d'action communs.
- Renforcer la responsabilité de tous les usagers de l'eau par un suivi et un rapport transparents de leurs résultats, par la mise en place de mécanismes réactifs permettant à toutes les voix de se faire entendre, et par l'élaboration, l'amélioration et l'application efficaces des lois relatives à l'eau afin de garantir des conditions de concurrence équitables.

Parmi les principales mesures prises par les gouvernements pour obtenir des améliorations exponentielles et permettre la résilience :

4. Mobiliser des cadres qui favorisent l'innovation

- Soutenir l'innovation dans les technologies de l'eau (y compris la gestion circulaire de l'eau et les solutions basées sur la nature), les systèmes financiers, la collecte et la diffusion des données, les procédures opérationnelles, les processus de production et les services.
- Soutenir la numérisation des infrastructures et des services liés à l'eau afin d'optimiser l'efficacité de l'utilisation de cette ressource, l'exploitation et la maintenance, la reconstitution et l'accès fiable à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène pour soutenir l'ensemble des communautés et des écosystèmes.
- Soutenir les écosystèmes locaux d'entreprises. Élaborer des programmes d'éducation et de développement des capacités pour l'entrepreneuriat afin de soutenir la croissance des écosystèmes d'entreprises pour des services d'eau plus diversifiés et inclusifs.

5. Renforcer les mécanismes de financement et le développement des capacités

- Réviser la politique d'investissement public et les orientations afin d'exiger la prise en compte des infrastructures et des zones naturelles dans les décisions d'investissement s'agissant des infrastructures d'eau.
- Encourager l'augmentation des flux financiers en faveur des solutions de sécurité de l'eau en établissant des mécanismes de financement mixtes et en soutenant la croissance de diverses opportunités d'investissement qui tirent parti des marchés de capitaux et permettent à des investisseurs plus diversifiés de participer tout en protégeant les services d'approvisionnement en eau des pays à revenu faible et intermédiaire.
- Mettre en place des investissements dans les marchés de services écosystémiques (objectif 6.6) avec des dispositions, des lignes directrices et des critères pour donner au secteur privé la certitude que ses fonds seront utilisés de manière adéquate et pour soutenir la réalisation de la sécurité de l'eau.

6. Exploiter le pouvoir de l'action collective

- Encourager les actions collectives qui complètent les contributions individuelles du secteur privé dans les bassins grâce au soutien du gouvernement par le biais d'une participation ministérielle, de politiques de collaboration multisectorielle et de l'allocation de fonds destinés à soutenir la mise en œuvre d'actions d'amélioration.
- Mettre en place des mécanismes de financement collectif qui agissent comme un canal vers la stabilité et la durabilité. Ces fonds peuvent aider à canaliser les investissements dans de nombreux domaines, de la conservation ou de la restauration de la nature à la gestion de l'eau, en impliquant les parties prenantes et en apportant des connaissances scientifiques fiables pour faciliter la prise de décision. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, tout en renforçant la gouvernance de cette ressource en réunissant
- Encourager la suppression des barrières entre départements afin de promouvoir la coordination entre des secteurs tels que l'agriculture, la finance, l'énergie, la planification, les acteurs privés et les ONG. Les agences des Nations Unies peuvent être particulièrement utiles lorsque ces limites incluent des frontières nationales (c'est-à-dire des bassins transfrontaliers).

LES DIX PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME DU PACTE MONDIAL



DES NATIONS UNIES

- 1 Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ; et
- 2 veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
- 4 contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises doivent appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



ANTI-CORRUPTION

- 10 Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

À PROPOS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le **Pacte Mondial de l'ONU** est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces Dix principes et en atteignant les Objectifs de développement durable par le biais d'entreprises et d'écosystèmes responsables, qui favorisent le changement. Avec plus de 20 000 entreprises basées dans plus de 160 pays et plus de 60 réseaux nationaux, il s'agit de la plus grande initiative de développement durable au monde.

Pour plus d'informations, suivez **@Pactemondial** sur les réseaux sociaux et visitez notre site web à l'adresse [UNGLOBALCOMPACT.ORG](https://unglobalcompact.org).



United Nations
Global Compact

© 2024 Pacte Mondial des Nations Unies
685 Third Avenue New York, NY 10017, USA

Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus : de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.